

# CAPETUS Duo



GROUP 3 (G1) FONGICIDE

fiche de données de sécurité

[https://links.itcrown.net/EB\\_CanetisDuo](https://links.itcrown.net/EB_CanetisDuo)



**FONGICIDE à large spectre pour culture de blé, avoine, orge, seigle, crucifères oléagineuses, graines potagères et légumineuses potagères.**

Concentré émulsionnable (EC) – Formulation contenant 125 g/l de prothioconazole (12,8% p/p) et 125 g/l de tébuconazole (12,8% p/p)

**PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE  
REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT**

Numéro de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

Volume net  
**5L e**

Distribué par :

Distribué par :

St. Agro Europe sp. z o.o.  
Gate A, Aleja Grunwaldzka 472

ulica Grunwaldzka 47/2  
80-300 Gdańsk, Poland

80-309 GUANAJUATO  
TELÉFONO: +44 1434 84888

[www.itcrop.com](http://www.itcrop.com) | [info@itcrop.com](mailto:info@itcrop.com)

### Détenteur de l'AMM :

Digitized by srujanika@gmail.com

126-134 Baker Street

120-134, Baker Street  
London W1U 6UE

London W10 0QE  
ROYAL MAIL LTD

**EN CAS D'URGENCE**  
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude

n° vert : 0 800 887 887

(appel gratuit depuis un poste fixe).

APPENDIX B: *Sample Items*

叶一

100

Page 10

01/25



# CAPETUS Duo



GROUP 3 (G1) FONGICIDE

fiche de données de sécurité

[https://links.jtcrop.net/FR\\_CapetusDuo](https://links.jtcrop.net/FR_CapetusDuo)



**FONGICIDE à large spectre pour culture de blé, avoine, orge, seigle, crucifères oléagineuses, graines potagères et légumineuses potagères.**

Concentré émulsionnable (EC) – Formulation contenant 125 g/l de prothioconazole (12,8% p/p) et 125 g/l de tébuconazole (12,8% p/p)

## CAPETUS DUO (AMM n°2210743)

(contient du prothioconazole et du tébuconazole)

UFI: 12X2-COOP-U004-W01H

**H315 Provoque une irritation cutanée**

**H319 Provoque une sévère irritation des yeux**

**H335 Peut irriter les voies respiratoires**

**H361d Susceptible de nuire au foetus**

**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**

P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT :

AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION :

transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN

CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

**ATTENTION**



P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. EUH401 Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP 1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

**SPe 3** Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. **SPe 3**

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau. **SPe 3** Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 48 heures

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

## PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Numeró de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

Volume net

**5L**

Distribué par :  
JT Agro Europe sp. z o.o.  
Gate A, Aleja Grunwaldzka 472  
80-309 Gdańsk, Poland  
Téléphone: +44 1484 848885  
[www.jtcrop.com](http://www.jtcrop.com) | [info@jtcrop.com](mailto:info@jtcrop.com)

Détenteur de l'AMM :  
JT Agro Ltd  
126-134, Baker Street  
London W1U 6UE  
ROYAUME UNI

**EN CAS D'URGENCE**  
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,  
n° vert : 0 800 887 887  
(appel gratuit depuis un poste fixe).

01/25



Traitement des parties aériennes - **RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

**Mode d'action:** CAPETUS DUO est un fongicide à action principalement préventive : le prothioconazole et le tébuconazole agissent par inhibition de la C14-deméthylase lors de la biosynthèse des stérols - **FRAC : Groupe 3 (G1)**

Cultures	Maladies	Dose max. d'emploi	Nombre max. d'applications	Stade d'application	DAR	ZNT aquatiques
<b>Avoine</b>	Fusariose des épis ( <i>Fusarium roseum</i> & <i>Microdochium nivale</i> ), Oïdium(s), Rouille couronnée, Septoriose(s)					• ZNT arthropodes non cibles • ZNT plantes non cibles
<b>Blé, triticale</b>	Fusariose des épis ( <i>Fusarium roseum</i> & <i>Microdochium nivale</i> ), Oïdium(s), Rouille(s), Septoriose(s)	1 L/ha	2/an	-	35 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m • 5 m
<b>Orge</b>	Fusariose, Helminthosporiose et ramulariose, Oïdium(s), Rhynchosporiose, Rouille(s)					
<b>Seigle</b>	Fusariose des épis ( <i>Fusarium roseum</i> & <i>Microdochium nivale</i> ), Rhynchosporiose, Rouille(s)					
<b>Crucifères oléagineuses sauf moutarde et camelinae</b> (colza, navette, chanvre, boursache, sésame & lin)	Cylindrosporiose, Oïdium(s) Sclérotinoïse	1 L/ha	2/an	-	56 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m • 5 m
<b>Graines protéagineuses</b> (pois protéagineux, pois fourrager, féverole & lupin)	Anthracnose(s), Oïdium(s), Rouille(s)	1 L/ha	2/an	-	35 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m • 5 m
<b>Légumineuses potagères</b> (luzerne, trèfles, vesce, sainfoin & lotier)	Maladies des taches brunes, Oïdium(s)	1 L/ha	2/an	-	35 j	• 5 m (dont DVP 5) • 5 m • 5 m

DAR : Décal Avant Récolte (jours) - ZNT : Zone Non Traitée (mètres) - DVP : Dispositif Végétalisé Permanent (en mètres)

**Limites maximales de résidus :** se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/mrls/?event=search.pr>

## CONDITIONS D'APPLICATION

**IMPORTANT :** Toutes les instructions, ci-après, doivent être lues attentivement afin d'utiliser CAPETUS DUO dans des conditions optimisées et sécurisées.

CAPETUS DUO est un fongicide de dernière génération composé de deux substances actives complémentaires : le prothioconazole appartient à la famille chimique des triazolinthiones et le tébuconazole appartient à la famille chimique des triazoles.

Cette combinaison de substances actives offre à CAPETUS DUO un produit performant, efficace.

CAPETUS DUO est recommandé pour le contrôle d'un large spectre de maladies sur l'avoine d'hiver et de printemps, le blé d'hiver et de printemps, le blé dur, l'orge d'hiver et de printemps, le seigle d'hiver et de printemps, et également pour le contrôle de plusieurs maladies des crucifères oléagineuses, des graines protéagineuses d'hiver et de printemps et des légumineuses potagères.

### **CÉRÉALES : blé, triticale, avoine, seigle et orge**

CAPETUS DUO offre une excellente protection des épis afin d'assurer à terme une production de qualité.

#### **Fusariose**

Grâce à la réduction des attaques de l'épi, CAPETUS DUO réduit efficacement le niveau de production de mycotoxines, dans le grain de blé. Appliquer préventivement, en début de floraison dès l'apparition des étamines, jusqu'à la mi-floraison (entre les stades 1 à 2 noeuds jusqu'à la floraison). Sur blé, triticale et seigle, ne pas appliquer après BBCH71. Sur avoine et orge, ne pas appliquer après BBCH 69. Et, pour une performance optimale de CAPETUS DUO, il est recommandé de pulvériser au minimum 150 L/ha de bouillie à l'aide de buses double fentes (classiques ou à dérive limitée).

#### **Oïdium**

Appliquer CAPETUS DUO aux premiers signes de la maladie. Si la pression de la maladie reste élevée, l'application peut être renouvelée.

#### **Rouille couronnée**

Appliquer CAPETUS DUO dès l'apparition des premiers signes de la maladie. Une deuxième application peut être réalisée 2-3 semaines plus tard en cas de ré-infection.

#### **Septoriose**

Appliquer CAPETUS DUO aux premiers signes de la maladie. Si la pression de la maladie reste élevée, l'application peut être renouvelée.

### **CRUCIFERES OLEAGINEUSES : colza, navette, chanvre, bourrache, sésame & lin**

CAPETUS DUO peut être utilisé sur toutes les variétés de crucifères oléagineuses d'hiver et de printemps contre la cylindrosporiose, l'oïdium et la sclerotiniose. CAPETUS DUO s'applique dès la chute des premiers pétales (stade bouons floraux), pour un optimum d'efficacité autour de G1 (le stade G1 est un stade clé pour lutter contre les principales maladies des crucifères), jusqu'à la formation des siliques.

Il est préférable de traiter de façon préventive afin d'obtenir des résultats d'efficacité optimaux.

### **GRAINES PROTEAGINEUSES : pois protéagineux, pois fourrager, féverole & lupin**

Pour toutes les maladies (oïdiums, rouilles & anthracnose), CAPETUS DUO devra être appliqué entre les stades début floraison jusqu'à la fin de floraison, période pendant laquelle le risque est le plus élevé.

### **LEGUMINEUSES POTAGERES : luzerne, trèfles, vesce, sainfoin, lotier**

CAPETUS DUO devra être appliqué entre les stades début floraison jusqu'à la fin de floraison, période pendant laquelle le risque est le plus élevé.

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Les pulvérisateurs doivent être soigneusement nettoyés avant utilisation. Les filtres et les jets doivent être vérifiés afin d'éviter tous dommages et/ou blocages. La hauteur de rampe doit être ajustée pour assurer une couverture uniforme de la culture, en particulier aux derniers stades de croissance. La bonne hauteur est celle à laquelle la pulvérisation atteint le dessus de la culture. Dans les cultures denses, aux stades de croissance ultérieurs, des volumes d'eau plus élevés devront être utilisés. Après utilisation, l'équipement de pulvérisation doit être nettoyé à fond, avec du détergent.

## PREPARATION DE LA BOUILLIE

Bien agiter le bidon avant utilisation.

Ajouter la quantité requise de CAPETUS DUO au réservoir de pulvérisation à moitié rempli tout en maintenant le système d'agitation en marche, puis le compléter jusqu'au volume voulu. Toujours remplir la cuve en deux fois afin d'éviter tout risque de débordement.

Maintenir l'agitateur en fonctionnement pendant la pulvérisation et les arrêts jusqu'à ce que le réservoir soit complètement vide. Pulvériser immédiatement après le mélange.

## METHODE D'APPLICATION

Application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe. Une pression de pulvérisation de 2-3 bar est recommandée. Appliquer en qualité moyenne. Appliquer CAPETUS DUO avec 100-300 litres d'eau par hectare.

Des volumes de pulvérisation plus élevés sont recommandés lorsque la culture est dense ou que la pression/le risque de maladie est élevé afin d'assurer une bonne pénétration dans les feuilles inférieures et à la base des tiges. La lutte contre la maladie peut être compromise par la réduction des volumes d'eau, ou si la couverture de pulvérisation est insuffisante. En cas de températures élevées (supérieures à 25°C), traiter de préférence, tôt le matin ou tard le soir.

## MELANGES EXTEMPORES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Consulter le site : <https://ephy.anses.fr/>

Contactez JT Agro Ltd pour des informations complémentaires de compatibilité sur les mélanges extemporanés. Les instructions complètes du fabricant doivent être suivies pour chaque produit mélangé dans le réservoir.

## PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, JT AGRO décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Ainsi, l'application répétée de CAPETUS DUO seule ne doit pas être utilisée sur la même culture contre un agent pathogène à risque élevé tel que l'oïdium des céréales. Il a été démontré que les mélanges en cuve ou l'alternance avec des fongicides ayant un mode d'action différent (ex. : morpholines) protègent contre le développement des formes résistantes de maladies. Consultez votre conseiller pour obtenir des conseils, à jour, sur l'état actuel de la résistance et la stratégie de prévention et de gestion de la résistance des agents pathogènes des céréales et des crucifères oléagineuses, figurant sur l'étiquette.

*Le Comité d'Action sur la Résistance aux Fongicides (FRAC) publie, régulièrement, des recommandations qui peuvent être consultées pour obtenir des renseignements supplémentaires.*

ATTENTION : Le développement possible de souches résistantes à CAPETUS DUO ne peut être exclu ou prévu. Lorsque de telles souches résistantes apparaissent, il est peu probable que CAPETUS DUO donne un contrôle satisfaisant.

## STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine à l'abri du gel, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

## PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation / utilisation / intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

CARACTÉRISTIQUES DES EPI	Protection de l'opérateur pendant les phases de :				Protection du travailleur	
	Préparation/ mélange/ chargement	Application avec pulvérisateur à rampe		Nettoyage		
		Tracteur avec cabine	Tracteur sans cabine			
GANTS EN NITRILE certifiés NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique**	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI vestimentaire + EPI partiel		EPI vestimentaire + EPI partiel		
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)			✓			
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ou EN 170			✓			

\* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

\*\* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

\*\*\* En cas de contact avec la culture traitée

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

## ELIMINATION DU PRODUIT, DE L'EMBALLAGE

**RE-EMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.** Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



## EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## PREMIERS SOINS

**Conseils généraux :** S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Après inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

**Après contact avec la peau :** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

**Après ingestion :** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

## AVERTISSEMENTS

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.